

FICHE D'INSCRIPTION

MANIFESTATION du 25 août 2024 de 8h à 18h

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

Tél. :

N° carte d'identité :

ou

N° permis de conduire :

Délivré le : Par :

Métrage souhaité : x 3 € / mètre avec un minimum de 4 mètres (6 m si voiture)

Fait à FRENCQ le :

Signature

Certifie avoir pris connaissance du règlement

Ci-joint un chèque à l'Ordre du TRESOR PUBLIC de :

€

REGLEMENT

Article 1 : La manifestation dénommée BROCANTE se déroulera route de Boulogne de 8 à 18 heures.

Article 2 : Pour participer à la manifestation, chaque personne devra, au moment de son inscription, remplir de façon complète une fiche d'identité et de domicile qui lui sera remise par les organisateurs, le non-respect de cette prescription sera sanctionné par le refus de participer à cette manifestation.

Article 3 : Chaque participant devra afficher sur son emplacement un panneau lisible sur lequel seront portés ses noms, prénoms ou raison sociale et la mention suivant les cas : NON INSCRIT AU REGISTRE DU COMMERCE / INSCRIT AU REGISTRE DU COMMERCE

Article 4 : Les revendeurs d'objets mobiliers professionnels participant à la manifestation sont tenus d'être en possession de leur carte de commerçant non sédentaire, du récépissé préfectoral attestant de leur profession et du registre imposé par l'exercice de leurs professions

Article 5 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmeries, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pour justifier de son identité, de présenter les documents attestant de sa profession de revendeur d'objets mobiliers.

Article 6 : La vente d'animaux sera interdite lors de cette manifestation.

Article 7 : les participants ne pourront quitter la manifestation qu'à la fin de la journée.

La circulation est complètement interdite

IMPORTANT : Les installations ne seront plus autorisées après 8 heures.30